

**Zeitschrift:** Générations : aînés  
**Herausgeber:** Société coopérative générations  
**Band:** 31 (2001)  
**Heft:** 2

**Rubrik:** Courrier : solidarité s.v.p.!

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 16.02.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Solidarité s.v.p.!



L'assurance maladie fait partie des soucis essentiels des retraités. Certains lecteurs nous font part de leurs idées et de leurs solutions pour améliorer une situation souvent délicate.

**L'**assurance maladie est là pour les coups durs: accidents, opérations, longues convalescences. Comme toutes les assurances et pour répartir les risques, elle fait payer les bien-portants afin de pouvoir leur venir en aide quand ils seront malades. Mais ce bien-portant cède parfois au désir de «rentrer dans ses frais» et, pour des maux mineurs, il obtient des diagnostics de complaisance qui lui permettent de bénéficier, lui aussi, des prestations de l'assurance maladie, bien qu'il n'en ait pas vraiment besoin.

En agissant ainsi, il a grandement tort, car la santé est un privilège qui se suffit à lui-même et la cotisation à l'assurance maladie est une obligation bien moins contraignante et douloureuse que le séjour à l'hôpital. Pour l'instant, le montant des primes est devenu exorbitant, en particulier pour les revenus inférieurs à Fr. 4000.-. De plusieurs côtés, des voix s'élèvent pour que le revenu de l'assuré soit pris

en compte dans le calcul des primes. Ainsi, l'assurance maladie gagnerait en solidarité. Reconnaissons toutefois que l'assuré riche et bien-portant pourrait la trouver saumâtre.

Un autre chemin vers cette solidarité nécessaire serait d'agir sur les franchises, ce qui impliquerait deux modifications essentielles, voire révolutionnaires. 1. Pour la Suisse entière, la prime de base serait uniforme, que l'on soit Argovien, Glaronnais ou Genevois. 2. La franchise ne serait plus un choix, mais une obligation déterminée par le revenu.

Je suis conscient que ma proposition, qui ne concerne que l'assurance maladie obligatoire de base, entraînerait le démantèlement partiel des caisses maladie. Mais n'y gagnerait-on pas en clarté?

*Albert Gonthier  
Le Couvent 5  
1822 Chernex*

## La Rolls-Royce des EMS

Depuis deux ans, mon mari est résident de l'EMS «Les Novalles», à Renens. Cet établissement mérite d'être signalé parmi les meilleurs, sous tous les rapports. M<sup>me</sup> Fantys en est la directrice.

J'y ai constaté une prépondérance à tous égards, le D<sup>r</sup> Küng effectue une visite chaque vendredi, le personnel est d'une gentillesse extrême, la nourriture y est excellente, les résidents

sont traités avec sourire et compréhension et il y a des distractions quotidiennes. «Les Novalles, disait une dame, c'est la Rolls-Royce des EMS.»

*Claire Ahmad-Farine  
Av. 24-Janvier 7  
1020 Renens*

## Publicité pernicieuse?

Je viens de recevoir la facture pour le renouvellement de mon abonnement. Etant donné que vous introduisez des encarts publicitaires dans votre magazine, j'hésite à le conserver. J'estime particulièrement pernicieuse la publicité qui offre un cadeau en cas d'achat (...) Votre clientèle étant par essence âgée, c'est un système qui a pour but de perturber les gens.

*Claude Bigness  
Ch. de la Fin 3  
1802, Corseaux*

**(Réd.) La publicité fait l'objet d'une sélection. Nous écartons de notre magazine toute publicité tendancieuse et mensongère. Mais vous comprendrez qu'un minimum de publicité est indispensable à la bonne marche financière de notre société sans but lucratif.**

## Aimer son prochain

Abonnée à votre mensuel, c'est avec plaisir que je le parcours chaque fois (...) Si l'on est bien dans sa tête, que l'on a appris à s'aimer avec ses qualités et ses

défauts, il est facile d'aimer son prochain sans a priori, en lui accordant la liberté de ses choix. Bravo pour votre journal, qui s'adresse à tous sans aucune forme de «racisme».

*Madeleine Richli-Roux  
Résidence de La Côte 10  
1110 Morges*

## Méthodes discutables

Je vous signale que la maison Meister SA, à Zurich, pratique des méthodes discutables à l'égard des personnes âgées (...) On commence par envoyer et facturer des pages d'un album qui est commandé par le client. Par la suite, chaque mois, une nouvelle page, ou groupe de pages, est envoyé et facturé, même si le client n'a rien commandé. En cas de non-paiement, suivent des rappels et cela sans que Meister puisse faire valoir un contrat ou une lettre engageant le client.

*C. Buchwalder  
104, ch. de la Montagne  
1224 Chêne-Bougeries*

## D'ACCORD, PAS D'ACCORD!

Votre magazine vous fait réagir? Envoyez vos lettres à l'adresse suivante:

**Magazine Générations,  
rédaction, CP 2633,  
1002 Lausanne**



## Le savoir-faire du cœur

N'oubliez pas d'écouter l'émission animée par le sympathique Gil Caraman. Vous y découvrirez des institutions sociales, des témoignages et de la bonne musique. Ne ratez pas l'agenda des seniors, diffusé en début d'émission.

*Le savoir-faire du cœur, les dimanches 4, 11, 18 et 25 février, dès 21 heures, sur RSR La Première.*